

Formulaire de saisine préalable du COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Objet : Lignes Directrices de Gestion

Références juridiques : articles L.413-1 à L.413-7 du Code général de la fonction publique
décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de
gestion et à l'évolution des attributions des CAP

➤ **Collectivité ou établissement public** :

Coordonnées de la personne en charge du dossier :

Nom :

Téléphone :

Mail :

➤ **Date d'effet** :

Fait à, le

Le Maire/Le Président
Nom Prénom
Cachet de la collectivité ou de l'établissement

Pièce à joindre :

- Lignes directrices de gestion ou trame de document.
-

Attention ce document ne doit pas comporter l'identité des agents

Un guide d'accompagnement et une trame de document sont à votre disposition sur notre site
[internet](#)